



agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

Rapport annuel 2015

Rapport annuel 2015

Table des matières

Préambule	3
Comptes annuels 2015	4
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre	8
Procédures, expertes et experts 2015	11

Préambule

La Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles est entrée en vigueur le 26 février 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. Cette convention et la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles LEHE, entrée en vigueur le 1er janvier, ont ainsi jeté les bases juridiques pour la réorganisation de l'accréditation et de l'assurance qualité en Suisse. Le Conseil suisse d'accréditation CSA (plus loin Conseil d'accréditation) nouvellement créé a pu se consacrer aux directives d'accréditation - un projet avait été élaboré par un groupe de travail au cours des deux années précédentes - et aux dispositions d'exécution de la LEHE, c'est-à-dire au règlement d'organisation du Conseil d'accréditation et de l'Agence, au règlement sur les émoluments, au règlement de la commission de révision et au règlement pour la reconnaissance d'autres agences. En mai 2015, la Conférence suisse des hautes écoles a adopté les directives d'accréditation et les a mises en vigueur au 1er juillet 2015. Peu après, les deux premières demandes d'accréditation institutionnelle selon la LEHE ont été reçues et le travail a pu débuter dans le nouveau cadre du système d'accréditation selon la LEHE.

En dépit de ce nouveau départ, l'AAQ a dû aussi réaliser des tâches plus habituelles en 2015: les procédures selon l'ancien droit (Loi sur l'aide aux universités et Loi sur les hautes écoles spécialisées) devaient en effet être menées à terme. Les mandats de tiers («Systemakkreditierung» en Allemagne, Quality Audit en Autriche et accréditation des filières de formation postgrade selon la Loi sur les professions de la psychologie) n'ont été concernés par les changements que dans la mesure où le Conseil

d'accréditation nouvellement créé est responsable, dans sa qualité d'organe de surveillance de l'Agence, des décisions (Systemakkreditierung et Quality Audit) et de l'assurance qualité. Dans le domaine des professions de la psychologie, le nombre de procédures est resté inférieur aux attentes: beaucoup d'organisations responsables ont attendu jusqu'à la dernière date possible définie par la Loi sur les professions de la psychologie pour déposer leur demande d'accréditation, c'est-à-dire le 31 mars 2016: plus de 20 procédures, soit la moitié des procédures à accréditer sur la période 2014–2017, ont été reçues fin mars. Dans le domaine des professions médicales (accréditation des filières de formation postgrade conformément à la Loi sur les professions médicales), l'AAQ a terminé le travail sur les instruments du cycle 2018 et dirigé la procédure d'accréditation de trois organisations responsables des réglementations pour la formation postgrade: l'ISFM pour la médecine humaine, PharmaSuisse pour la pharmacie et ChiroSuisse pour la chiropratique.

Outre les procédures, l'un des autres grands projets de l'AAQ a consisté dans sa propre réaccréditation. L'AAQ a demandé en 2015 sa réaccréditation par le Conseil allemand d'accréditation, le renouvellement de l'affiliation auprès de l'ENQA et la mention dans le registre EQAR. L'AAQ ayant pu convenir d'une procédure commune avec les instances compétentes, les coûts et la charge ont été minimisés pour l'AAQ. Au second semestre 2015, l'AAQ s'est attelée à son rapport d'auto-évaluation, qu'elle a pu terminer et remettre à temps à la fin de l'année. La visite sur place du groupe d'experts a eu lieu en mars 2016; le rapport sera disponible en juin 2016.

Comptes annuels 2015

Compte de résultat

Durant l'année sous revue, l'AAQ a mené nettement moins de procédures que l'année précédente; la majeure partie du travail a porté sur le développement des instruments pour l'accréditation selon la LEHE, la mise en œuvre de la collaboration avec le Conseil d'accréditation et le travail sur les dispositions d'exécution. Le recul des procédures s'illustre dans la baisse de 26% des *honoraires et frais pour procédures* à CHF 370 588 et celle (-62%) des *excédents* des années précédentes, qui étaient réservés pour des procédures (*excédents* 2011 à 2013), à CHF 165 000 (CHF 430 000 l'année précédente). Le compte de résultat 2015 se clôture donc sur un *résultat annuel* de CHF 128 224 et se situe ainsi 60% en deçà du résultat de l'année précédente.

Conformément à sa stratégie, l'AAQ réalise, selon ses possibilités, des projets financés par des tiers. Sur demande, les collaboratrices et collaborateurs de l'AAQ endossent également des fonctions d'experts pour d'autres agences ou répondent à des invitations en tant qu'intervenants. Les rémunérations résultant de ces activités sont indiquées dans les comptes sous la rubrique *produits spéciaux*. Comme la mise en place des structures selon la LEHE nécessite d'autres priorités, ces chiffres ont nettement reculé par rapport à l'année précédente: soit de 87%, à CHF 4179 (CHF 31 510 l'année précédente).

La position *excédent 2014 pour financement des actifs immobilisés* permet d'activer 20% des coûts de transformation des bureaux de l'AAQ, Effingerstrasse 15 et elle figure dans les charges dans la rubrique *amortissements et corrections de valeur*.

En dépit du fait que l'effectif de l'AAQ ait augmenté de 1,3 EPT avec la LEHE, les *charges de personnel*,

de CHF 1 641 546 durant l'année sous revue, ne sont supérieures que de 4% à celles de l'année précédente, car l'AAQ est dédommagée pour la direction du Bureau du Conseil d'accréditation. Durant l'année sous revue, l'indemnité forfaitaire s'est montée à CHF 240 000, qui ont été comptabilisés comme diminution des charges.

Les *charges de matériel et d'exploitation* ont diminué de 17% à CHF 457 599 durant l'année sous revue et atteint - une fois décomptées les dépenses spéciales pour le passage de l'OAQ à l'AAQ - le niveau habituel des années précédentes.

A l'instar des procédures, les charges pour les *honoraires et frais pour procédures* ont diminué de 36% et se situent à CHF 306 011 durant l'année sous revue.

La rubrique *charges spéciales* détaille des dépenses ne pouvant être imputées directement à une procédure, telles que la collaboration avec l'UNES (pool d'expertes et experts étudiant-e-s) ou la participation de l'AAQ à EUR-ACE. Un recul de 19% à CHF 46 837 (CHF 58 032 l'année précédente) peut être constaté.

Au cours de l'année sous revue, l'AAQ a dirigé l'évaluation externe de l'Agence pour la réaccréditation en Allemagne, pour l'affiliation à l'ENQA et le renouvellement de la mention dans le registre EQAR. En 2015, les coûts s'élevaient au total à CHF 19 938; la majeure partie des coûts pour la procédure sera échue en 2016.

Le *résultat financier* de CHF -18 114 peut être expliqué par des corrections de valeur de l'avoir en euros, en conséquence de l'évolution du cours de change.

	Compte de résultat 2015	Compte de résultat 2014	Ecart en %
Résultat annuel	128 224	320 863	-60%
Résultat opérationnel	146 338	321 853	-55%
Produits	2 667 856	2 998 213	-11%
Contribution financière Confédération et cantons	2 078 502	2 032 600	2%
Frais pour procédures	370 588	504 102	-26%
Produits spéciaux	4 179	31 510	-87%
Excédent 2011 pour QA 2013/14	75 000	175 000	-57%
Excédent 2012 pour QA 2013/14	0	25 000	-100%
Excédent 2012 pour LEHE	50 000	100 000	-50%
Excédent 2013 pour déménagement 2014	20 000	100 000	-80%
Excédent 2013 pour ProKon	20 000	30 000	-33%
Excédent 2014 pour financement actifs immobilisés	49 586	0	
Charges	2 521 518	2 676 360	-6%
Charges de personnel	1 641 546	1 585 358	4%
Charges de matériel et d'exploitation	457 599	553 769	-17%
Amortissements et corrections de valeur	49 586	0	
Honoraires et frais pour procédures	306 011	479 201	-36%
Charges spéciales	46 837	58 032	-19%
Evaluation AAQ	19 938	0	
Résultat financier	-18 114	-990	1730%

Bilan

Durant l'année sous revue, les *actifs circulants* ont reculé de 41% à CHF 685 288, car de nombreuses positions de l'*excédent du bilan* ont pu être dissoutes sur la base des derniers audits de qualité ou du passage de l'OAQ à l'AAQ. Le recul des *créances*, de 85%, à CHF 31 460, dans les *comptes de régularisation actif* de 13% à CHF 1748 et dans les prestations non facturées de 36% à CHF 186 702, illustre à nouveau la diminution du nombre de procédures.

En 2014, OAQ a déménagé de la Falkenplatz 9 à la Effingerstrasse 15. Les investissements consentis dans la transformation et le mobilier sont représentés sous forme d'*actifs immobilisés* dans le bilan et amortis chaque année de 20%.

Parallèlement à la baisse des procédures, les *engagements courants* ont diminué de 36% à CHF 310 438. Les *dettes vis-à-vis des cantons universitaires* ont pu être réduites de 82%, la somme de CHF 327 643 ayant été imputée en 2015 aux contributions de subventions des cantons.

Dans l'*excédent du bilan*, on trouve encore en *excédent 2014 et excédent 2015* des sommes qui doivent être remboursées pour moitié à la Confédération et créditées au compte de dettes vis-à-vis des cantons universitaires. Cinq autres positions dotées d'excédents datant des années 2011 jusque 2014 ont pu être dissoutes en 2015 pour l'utilisation prévue.

La position *excédent 2014 financement des actifs immobilisés* sera réduite de 20% chaque année dans le cadre de l'amortissement et de la correction de valeur.

La *réserve opérationnelle LEHE* a été créée en 2014, en concertation avec l'AFF et le SEFRI, afin de compenser à court terme les différences entre le forfait de coûts et les coûts effectifs dans les procédures selon la LEHE. Durant l'année sous rapport, le montant maximum de CHF 100 000 a été accumulé.

	Bilan 2015	Bilan 2014	Différence en %
Actifs	883 648	1 419 308	-38%
Actifs circulants	685 288	1 171 362	-41%
Liquidités	465 378	671 763	-31%
Créances	31 460	207 283	-85%
Comptes de régularisation actifs	1 748	2 018	-13%
Prestations non facturées	186 702	290 297	-36%
Actifs immobilisés	198 360	247 946	-20%
Immobilisations corporelles meubles	198 360	247 946	-20%
Passifs	883 648	1 419 308	-38%
Capitaux étrangers	504 148	953 445	-47%
Engagements courants	310 438	485 049	-36%
Dettes vis-à-vis des cantons universitaires	72 713	400 252	-82%
Comptes de régularisation passifs	120 998	68 145	78%
Excédent du bilan	379 500	465 863	-19%
Excédent 2011 pour QA 2013/14	0	50 000	-100%
Excédent 2012 pour QA 2013/14	0	25 000	-100%
Excédent 2012 pour LEHE - Art. 22	0	50 000	-100%
Excédent 2013 pour ProKon	0	20 000	-100%
Excédent 2014 financement des actifs immobilisés	198 360	247 946	-20%
Excédent 2014 déménagement 2014	0	20 000	-100%
Réserve opérationnelle LEHE	100 000	30 000	233%
Excédent 2014 remboursement à la Confédération et aux cantons	22 916	22 916	0%
Excédent 2015 remboursement à la Confédération et aux cantons	58 224	0	

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre

en CHF

1 Indications concernant les principes appliqués dans les comptes annuels		
<p>Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la loi suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962). Les dispositions du nouveau droit comptable ont été appliquées pour la première fois le 1^{er} janvier 2015. Les chiffres de l'année précédente ont été mentionnés sans changement à titre de comparaison. Les données de l'annexe 2014 ont été établies pour la première fois et à titre rétroactif.</p> <p>Les principes suivants ont été appliqués pour les comptes annuels:</p> <p>Immobilisations:</p> <p>Les immobilisations sont amorties directement. L'amortissement s'effectue sur cinq ans selon la méthode linéaire. Le compte d'excédent du bilan «2909 Excédent 2014 pour financement des actifs immobilisés» est dissous sur la même période et pour le même montant via le compte de résultat. Les processus de comptabilisation s'effectuent globalement sans effet sur ce compte.</p>		
	2015	2014
2 Nombre de collaboratrices et collaborateurs		
Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle		
Jusqu'à 10 emplois à plein temps		X
Pas plus de 50 emplois à plein temps	X	
Pas plus de 250 emplois à plein temps		
Plus de 250 emplois à plein temps		
3 Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan		
Contrat de location du 1.9.2014 au 31.8.2019	414 189.60	527 150.40
4 Dettes envers des institutions de prévoyance		
Dettes envers des institutions de prévoyance	27 987.00	22 480.25
5 Montant total des actifs engagés en garantie des propres dettes et des actifs grevés d'une réserve de propriété		
Montant total des propres dettes	72 712.89	400 252.04
Banque cantonale bernoise SA, 42 3.961.107.88		
avoir cantons universitaires		
6 Fourniture de prestations au Conseil suisse d'accréditation		
AAQ a fourni au CSA des prestations de secrétariat pour un montant total de	225 360.00	0.00

7 Commentaire évolution du personnel

L'effectif de personnel de l'AAQ s'est accru de 8,7 équivalents plein temps (EPT) fin 2015 à 11,2 EPT. Au 1.1.2015, l'AAQ a repris 2 collaboratrices du SEFRI; ce qui conduit à une augmentation de 1,3 EPT. En raison de changements du taux d'occupation de collaboratrices ou collaborateurs existants, 0,4 EPT supplémentaire est à recenser. 0,8 EPT est à imputer à l'embauche d'une collaboratrice supplémentaire pour une durée déterminée jusqu'à fin 2017.

8 Actualisation de l'excédent du bilan

		Situation 31.12.15 après utilisation bénéfice	Utilisation bénéfice 2014	Utilisation réserves	Situation 31.12.14 avant utilisation bénéfice
2901	Excédent 2011 pour QA 13-14	0.00	0.00	-75 000.00	75 000.00
2902	Excédent 2012 pour LEHE	0.00	0.00	-50 000.00	50 000.00
2905	Excédent 2013 pour ProKon	0.00	0.00	-20 000.00	20 000.00
2906	Excédent pour financement AI	198 360.00	247 946.35	-49 586.35	0.00
2907	Excédent 2014 remb. Conf. et cantons	22 916.30	22 916.30	0.00	0.00
2908	Excédent 2014 pr démén. 2014	0.00	20 000.00	-20 000.00	0.00
2950	Réserve opérationnelle LEHE	30 000.00	30 000.00	0.00	0.00
2990	Résultat annuel 2014	0.00	-320 862.65	0.00	320 862.65
2990	Résultat annuel 2015	128 223.94	0.00	0.00	0.00
	Total excédent du bilan	379 500.24			465 862.65
	Utilisation du résultat annuel 2015 en CHF	Situation 31.12.15 après utilisation bénéfice	Utilisation bénéfice 2015	Utilisation réserves	Situation 31.12.15 avant utilisation bénéfice
2906	Excédent pr financement AI	198 360.00	0.00	0.00	198 360.00
2907	Excédent 2014 remb. Conf. et ct.	22 916.30	0.00	0.00	22 916.30
2909	Excédent 2015 remb. Conf. et ct.	58 223.94	58 223.94	0.00	0.00
2950	Réserve opérationnelle LEHE	100 000.00	70 000.00	0.00	30 000.00
2990	Résultat annuel 2015	0.00	-128 223.94	0.00	128 223.94
	Total excédent du bilan	379 500.24			379 500.24

Commentaire concernant l'utilisation du bénéfice

Dans le cadre de la préparation de l'accréditation selon la LEHE, l'agence a convenu en 2014, avec l'Administration fédérale des finances et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, que l'agence pouvait former une réserve opérationnelle englobant au maximum CHF 100 000, c'est-à-dire 5% des subventions.

Avec les comptes 2014, la Conférence suisse des hautes écoles a approuvé l'utilisation de CHF 30 000 du résultat annuel 2014 pour la formation d'une réserve.

Sur le résultat annuel 2015, CHF 70 000 supplémentaires devraient être utilisés pour la réserve opérationnelle. Le reste du résultat annuel 2015, de CHF 58 223.94, est remboursé à parts égales à la Confédération et aux cantons.



Reg. Nr. 1.16031.926.00349.003

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision

an die Mitglieder der Schweizerischen Akkreditierungsrates (SAR)

Gestützt auf Artikel 8 Absatz 3 der Vereinbarung zwischen dem Bund und den Kantonen über die Zusammenarbeit im Hochschulbereich (SR 414.205) haben wir als Revisionsstelle die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung) der Schweizerischen Akkreditierungsagentur (AAQ) für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft. Zudem ist im Rahmen der Revision auch die Kostentragung zwischen Bund und Kantonen zu überprüfen.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsstelle der AAQ verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Die Eidgenössische Finanzkontrolle ist gestützt auf das Finanzkontrollgesetz (SR 614.0) unabhängig.

Unsere Prüfung erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung und die Kostentragung nicht der Vereinbarung zwischen Bund und Kantonen bzw. dem Hochschulförderungsgesetz (HFKG, SR 414.20) entsprechen würden.

Bern, den 22. März 2016

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE

Hans-Rudolf Wagner
Zugelassener
Revisionsexperte

Hans-Rudolf Michel
Zugelassener
Revisionsexperte

Beilage:

Jahresrechnung der AAQ, bestehend aus der Bilanz per 31.12.2015, der Erfolgsrechnung vom 1.1. bis 31.12.2015 und dem Anhang zur Jahresrechnung 2015

Procédures et experte-e-s 2015

**Accréditation
institutionnelle**
selon la LEHE

Institution

HWZ Hochschule für Wirtschaft Zürich

Expert-e-s :
Nomination en 2016

Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik HfH

Expert-e-s :
Nomination en 2016

Accréditation de systèmes
Allemagne

Institution

Universität Bremen

Expert-e-s :
Dominik Bennett, TU Braunschweig
o.Univ.-Prof. Dipl.-Ing. Dr. Richard Hagelauer, ehem. Johannes Kepler Universität Linz
Cornelia Hopp, Verband deutscher Unternehmerinnen
Prof. Dr. Ilka Parchmann, Christian-Albrechts-Universität zu Kiel
Prof. Dr. Uta Wilkens, Ruhr-Universität Bochum

Technische Universität Darmstadt

Expert-e-s :
Prof. Dr. Dr. h. c. Heinz W. Engl, Universität Wien
Prof. Dr. Marion Bönninghausen, Westfälische Wilhelms-Universität Münster
Dr. Barbara Dorn, Bundesvereinigung der deutschen Arbeitgeberverbände, Berlin
Prof. Dr. Hans R. Heinemann, Singapore-ETH Centre, Singapur
Prof. Dr. Carmen Leicht-Scholten, RWTH Aachen
Wittich Wenzel, RWTH Aachen

**Accréditation de
programmes**
selon la LEHE
selon la LMéd
selon la LPsy
selon l'ancienne législation

Institution/Programme

Procédures selon l'ancienne législation (universités)

Université de Genève

MAS en Action humanitaire

Expert-e-s :
Dr. Cristina Churruga, University of Deusto Spain
Prof. Dr. Laurent Goetschel, University of Basel
Jan Weuts, Caritas International Belgium Emergency Aid
em. Prof. Dr. Karl Weber, University of Bern

Université de Genève

MAS en Médecine dentaire esthétique microinvasive

Expert-e-s :
Prof. Dr. Franco Cavallo, University of Torino, Italy
Prof. Dr. Hans van Pelt, University Medical Center Groningen, the Netherlands
PD Dr. Klaus Neuhaus, University of Bern,
em. Prof. Dr. Karl Weber, University of Bern

Université de Genève

MAS en Sécurité de l'information

Expert-e-s :
Sylvie-Anne Piette, Université de Liège
Prof. Dr. Nouria Harbi, Université Lyon 2
Dr. Jacqueline Reigner, Directrice administrative de Sémafor Conseil SA,
Présidente honoraire du Clusis
em. Prof. Dr. Karl Weber, University of Bern

Institution/Programme

Procédures selon l'ancienne législation (universités)

IUKB/Université de Genève

MAS in Children's Rights

Expert-e-s :

Prof. Dr. Kay Tisdall, University of Edinburgh

Prof. Dr. Jane Cowan, Sussex Centre for Migration Research, Centre for Gender Studies

Prof. Dr. iur. Kristine Kaufmann, Université de Zurich

Prof. Dr. Lothar Krappmann, Max Planck Institute for Human Development

Procédures selon l'ancienne législation (hautes écoles spécialisées)

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale HES-SO

BSc HES-SO en Technique des bâtiments

Accréditation et
évaluation selon les
critères EUR-ACE

Expert-e-s :

PD Dr. Michel Procès, Université catholique de Louvain

Prof. Dr. François Fleury, École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSA Lyon)

Ing. Pierre Renaud, Hochschule Luzern (FH Zentralschweiz) Technik und Architektur

Franz Radke, étudiant ETHZ, génie mécanique; représentant des EPF à l'UNES

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale HES-SO

BSc HES-SO en Ingénierie des Technologies de l'information ITI

Expert-e-s :

Prof. Dr. Anne-Marie Jolly, Polytech Orléans

Prof. Dr. Sando Pedrazzini, SUPSI

Mr Philippe Drugmand, CETIC

Mr Julien Loyer, Université Paris-Est Créteil

Berner Fachhochschule BFH

BSc BFH in Medizininformatik

Expert-e-s :

Prof. Dr. med. Otto Rienhoff, Universität Göttingen

Susanna Bürki Sabbioni, CISTEC

Prof. Dr. Rainer Endl, FHS St. Gallen

Fabrice Andréis, FHNW (VSS)

Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW

BSc FHNW in Energie- und Umwelttechnik

Expert-e-s :

Prof. Dr. rer. nat. Andreas Schleicher, Ernst-Abbe-Fachhochschule Jena

Prof. Dr. Ursula Deister, Hochschule RheinMain

Prof. Dr. Frank Tillenkamp, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

Christian Robert Fröhlicher, Hochschule Luzern

Fachhochschule Ostschweiz FHO / HTW Chur

MSc FHO in Business Administration

Expert-e-s :

Prof. Dr. Markus Freiburghaus, Studentin FHNW

Prof. Dr. Wolfgang Georg Arit, FH Westküste

Christoph Dobler, Bedos Unternehmensberatung

Prof. Dr. Christa Womser-Hacker, Universität Hildesheim

Shanti Grand, Studentin FHNW

ZFH / Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

contrôle des conditions

ZHAW

MSc ZFH in Facility Management

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale HES-SO

contrôle des conditions

MSc HES-SO en Ingénierie du territoire

Expert-e-s :

Dr. Luc Bousquet, École nationale supérieure d'architecture de Lyon

Prof. Dr. Vincent Kaufmann, EPFL

Géomètre diplômé Roman Ebnetter Commune de Thalwil

Joachim Meili, FHNW

Institution/Programme

Procédures selon l'ancienne législation (hautes écoles spécialisées)

EHSM contrôle des conditions
MSc EHSM in Spitzensport

Expert-e-s :

Prof. Dr., Senior Prof. Udo Hanke, Humboldt-Universität Berlin
Dr. Hans Ruedi Hasler, ehem. BSC Young Boys (Bern)

Accréditation de filières de formation universitaire des professions médicales

Universität Freiburg contrôle des conditions
BSc in Humanmedizin

Université de Lausanne contrôle des conditions
BSc und MSc in Humanmedizin

Accréditation de filières de formation postgrade selon la loi sur les professions de la psychologie (LPsy)

Institut für Angewandte Psychologie IAP der ZHAW Zürich

MAS in Kinder- und Jugendpsychotherapie

Expert-e-s :

Prof. em. Dr. Meinrad Perrez, Universität Freiburg
Prof. Dr. Carl-Walter Kohlmann, Pädagogische Hochschule Schwäbisch Gmünd
Dr. phil. Jürg Forster, Leiter Schulpsychologischer Dienst Stadt Zürich
Prof. Dr. Barbara Bräutigam, Hochschule Neubrandenburg

Wilob AG Lenzburg

Postgraduale Weiterbildung in Psychotherapie mit systemischlösungsorientiertem Schwerpunkt

Expert-e-s :

Prof. Dr. Jürgen Kriz, em. Prof. Universität Osnabrück
Dr. Daniel Regli, Fachpsychologe für Psychotherapie an der Psychotherapeutischen Praxisstelle, Universität Bern
Prof. Dr. Birgit Watzke, Universität Zürich

Postgraduale Studiengänge in Psychotherapie (PSP) Basel

Weiterbildung in Psychotherapie mit kognitiv-behavioralem Schwerpunkt

Expert-e-s :

Prof. Dr. Frank Jacobi, Psychologische Hochschule Berlin (PHB)
Prof. Dr. Thomas Hillecke, SRH Hochschule Heidelberg (Fakultät für Therapiewissenschaften)
Annika Gnoth, Psychiatrische Universitätsklinik Zürich

Institut für Psychotherapie des Kindes- und Jugendalters der Universitätskliniken BS, BE, ZH (IPKJ)

Postgraduale Weiterbildung in systemischer und kognitiv-behavioraler Psychotherapie mit Schwerpunkt Kinder und Jugendliche

Expert-e-s :

Heidi Eckrich, Kinder- und Jugendpsychiatrie Graubünden
Dr. Martin Knollmann, LVR-Klinikum Essen
Prof. Dr. Kathrin Sevecke, Univ.-Klinik für Kinder- und Jugendpsychiatrie Innsbruck

Daseinsanalytisches Seminar Zürich

Weiterbildung in Daseinsanalytischer Psychotherapie

Expert-e-s :

Prof. Dr. Rafaela Kraus, Universität der Bundeswehr München
Prof. Dr. med. Klaus Hoffmann, Klinik für Forensische Psychiatrie und Psychotherapie, Zentrum für Psychiatrie Reichenau
Prof. Dr. Dr. Günter Zurhorst, Hochschule Mittweida

Institut für Logotherapie und Existenzanalyse Chur

Weiterbildung in Logotherapie und Existenzanalyse

Expert-e-s :

Nomination en 2016

Quality Audit
selon la HS-QSG en Autriche

Institution/Programme

Accréditation de filières de formation postgrade selon la loi sur les professions de la psychologie (LPsy)

C. G. Jung-Institut Zürich

Weiterbildung in Analytischer Psychotherapie

Expert-e-s :

Prof. Dr. Cord Benecke, Universität Kassel

Prof. Dr. Ralf Vogel, Zentrum für Psychotherapie

Prof. Dr. Agnes von Wyl, ZHAW

Institut für Integrative Gestalttherapie Schweiz IGW Affoltern bei Albis

Weiterbildung in Klinischer Gestalttherapie

Expert-e-s :

Nomination en 2016

Internationales Seminar für Analytische Psychologie ISAP Zürich

Weiterbildung in Analytischer Psychologie

Expert-e-s :

Prof. Dr. Brigitte Dorst, Jungsche Psychoanalytikerin in freier Praxis

Prof. Dr. Dominik Schöbi, Universität Freiburg

Dr. phil. Daniel Regli, Fachpsychologe für Psychotherapie FSp

Institution

Universität Wien

Expert-e-s :

Prof. Dr. rer. pol. Bernd Huber, Ludwig Maximilians Universität München

Prof. Dr. rer. nat. Manfred Schubert-Zsilavecz, Goethe-Universität Frankfurt

Rahel Siegrist, Universität Basel

Prof. Dr. iur. Anja Steinbeck, Heinrich Heine Universität Düsseldorf

Susanne Zemene, Universität Hamburg

Technische Universität Wien

Expert-e-s :

Prof. Dr. Aloys Krieg, RWTH Aachen

Prof. Dr. Detlef Löhe, KIT

Prof. Dr. Hans Müller-Steinhagen, TU Dresden

Dr. Heike Schorcht, TU Ilmenau

Leopold Lindenbauer, TU Graz

Montanuniversität Leoben

Expert-e-s :

Prof. Dr. Bernhard Eitel, Universität Heidelberg

Prof. Dr.-Ing. Oliver Langefeld, TU Clausthal

Dr. Heike Schorcht, Technische Universität Ilmenau

Prof. Dr. habil. Thorsten Stumpf, Institut für Ressourcenökologie,

Helmholtz-Zentrum Dresden-Rossendorf

Julia Wysling, ETH Zürich

Evaluations

Institution/Programm

Luxembourg Medical School, Université du Luxembourg Feasibility Study

Expert-e-s :

Prof. Dr. Michael Larvin, University of Limerick, Ireland
Prof. Dr. Georges Bordage, University of Illinois, USA
Prof. Dr. Andrew Coats, Monash University, Australia and
University of Warwick, United Kingdom
Prof. Dr. Inga Þórsdóttir, University of Iceland
Prof. Dr. Werner Solbach, Universität Lübeck

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale HES-SO

MAS HES-SO Energie et développement durable dans l'environnement bâti

Expert-e-s :

Dr. Luc Bousquet, École nationale supérieure d'architecture de Lyon
Prof. Dr. Thomas Afjei, Hochschule für Architektur, Bau und Geomatik FHNW
Nathalie Porret, architecte EAUG, Archiwatt

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale HES-SO

EMBA HES-SO Innovation touristique

Expert-e-s :

Nomination en 2016

En outre:

2 examens préalables (procédures selon l'ancienne législation)

Impressum

Editeur

Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité
(AAQ)

Effingerstrasse 15, case postale, 3001 Bern

Tél.: + 41 (0)31 380 11 50

Fax: + 41 (0)31 380 11 55

E-mail: info@aaq.ch

www.aaq.ch

Rédaction

Dr Christoph Grolimund

Petra Lauk Kwasnitza

Layout

Miriam Hürzeler

Picnic Terminal Visuelle Kommunikation

Berne, juin 2016



agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

www.aaq.ch
info@aaq.ch

Effingerstrasse 15
Case postale
CH-3001 Berne
Tel. +41 31 380 11 50